

de documents que la Chambre a adoptés. Il va sans dire que le Gouvernement est tenu de nous fournir ces documents.

L'hon. M. Fournier: Monsieur l'Orateur, nous espérons déposer ces documents dans un avenir prochain. Étant donné que nous siégerons continuellement à compter de cet après-midi, je pense qu'ils seront déposés sans trop de retard.

M. Drew: Afin que nous sachions à quoi nous en tenir, je signale que ce qu'on a dit ne suffit pas. Je pense que le ministre qui vient de parler devrait nous assurer que le Gouvernement acceptera en tant qu'ordres de dépôt de documents les ordres auxquels il ne s'est pas encore conformé, et qu'il fournira à la Chambre les documents demandés.

L'hon. M. Abbott: Il le faut.

L'hon. M. Fournier: Le Gouvernement n'a jamais refusé de se conformer à un ordre de la Chambre. Dans le cas qui nous occupe, nous sommes certains qu'il ne refusera pas de s'y conformer.

PROROGATION DU PARLEMENT

Le message suivant est apporté par le major C.-R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire:

Monsieur l'Orateur, le très honorable député du Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable assemblée à la salle de l'honorable Sénat.

Pour répondre à ce désir, M. l'Orateur et les membres des Communes se rendent à la salle du Sénat.

A la salle du Sénat, il a plu au député du Gouverneur général de clore la sixième session de la vingt et unième législature par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Durant la session qui est sur le point de se terminer, la recherche de la sécurité pour notre pays et l'établissement de conditions de paix véritable sont demeurés la préoccupation principale et constante de mon Gouvernement. En extrême Orient, nos troupes ont continué de collaborer avec celles des Nations Unies dans la résistance à l'agression en Corée.

En Europe, une formation de l'armée canadienne fait maintenant partie des forces intégrées de l'Alliance de l'Atlantique-Nord, tandis que se poursuit la constitution du Corps d'aviation royal canadien outre-mer. La production de défense nécessaire à nos propres troupes et à celles de nos alliés s'accroît sans cesse.

Vous avez approuvé une nouvelle contribution au Plan de Colombo pour le développement économique collaboratif du Sud et du Sud-Est de l'Asie. Vous avez également autorisé la contribution au programme des Nations Unies pour l'aide technique aux pays insuffisamment développés.

Vous avez adopté des dispositions législatives visant à mettre en œuvre le Traité de Paix entre le Canada et le Japon, et les relations diplomatiques entre nos deux pays ont repris entièrement.

On a établi une Commission des réclamations de guerre chargée d'étudier les réclamations de Canadiens relatives à la dernière guerre et de faire les recommandations appropriées à cet égard.

Des dispositions ont été prises en vue de verser une indemnité immédiatement à certains anciens combattants et autres Canadiens, victimes de mauvais traitements dans les camps de prisonniers japonais et dans certains camps allemands.

Afin de réprimer l'épizootie de fièvre aphteuse parmi le bétail de la province de Saskatchewan, vous avez adopté une mesure relative à la prophylaxie et à l'extirpation de la maladie ainsi qu'à l'indemnisation des propriétaires des animaux abattus.

Le Canada est maintenant indemne du fléau et mon Gouvernement ne néglige rien pour assurer la reprise des exportations normales de bestiaux et de viande dans un délai raisonnable.

On a pris des dispositions en vue de mettre au point les applications industrielles et scientifiques de l'énergie atomique, en établissant à cette fin une nouvelle société de la Couronne appelée *Atomic Energy of Canada Limited*.

Vous avez approuvé une mesure permettant à la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada d'établir un embranchement depuis Terrace jusqu'à Kitimat, en Colombie-Britannique, en vue de favoriser l'essor industriel de cette province.

La loi de 1946 sur les allocations aux anciens combattants a été révisée en vue de la majoration de l'allocation et du revenu admissible. La date d'expiration de la loi de 1951 sur les avantages destinés aux anciens combattants a été prorogée et les prestations au titre de la loi sur l'assurance des anciens combattants et de la loi des pensions ont été relevées.

Vous avez approuvé un projet de loi autorisant le gouvernement fédéral à conclure avec les provinces de nouvelles conventions de location de domaines fiscaux et des conventions ont été conclues, en vertu de cette autorisation, avec les gouvernements de neuf provinces.

Pour la première fois, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a été modifié au Canada. La modification portait sur les règles régissant le remaniement de la représentation à la Chambre des communes et une mesure assurant le remaniement en vertu des nouvelles règles a également été adoptée.

Vous avez donné suite, par un texte législatif, à la recommandation soumise par la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada quant à l'établissement d'une bibliothèque nationale.

Vous avez approuvé un plan tendant à permettre à des spécialistes canadiens, choisis par la Société royale du Canada, de poursuivre leurs études à l'étranger.

La loi sur l'assurance-chômage a été modifiée afin de réduire la période d'attente et de pourvoir au relèvement des prestations.

Vous avez approuvé des modifications à la loi des enquêtes sur les coalitions et au Code criminel afin de donner suite aux recommandations du comité MacQuarrie au sujet de la législation relative aux coalitions.

La loi de l'immigration a subi une refonte complète.